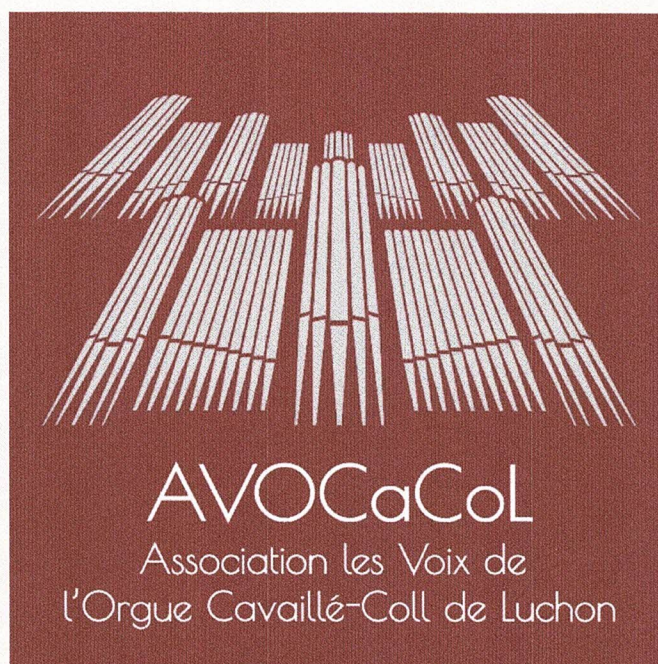
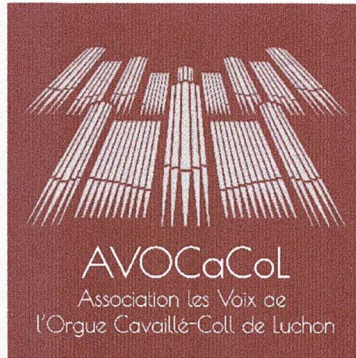




Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire 21 janvier 2022

Association régie par la Loi de 1901
Enregistrée à la sous-préfecture de Saint-Gaudens le 12 juillet 2010
Publiée au Journal Officiel le 10 juillet 2010
Association reconnue d'intérêt général.
Identification RNA : W312001916 SIRET : 530 780 790 000 16
Siège social : 2, Avenue Jean Boularan 31110 Bagnères de Luchon
Mail : contact@avocacol.com Site Internet : www.avocacol.com



Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire 21 janvier 2022

Le 21 janvier 2022, à 14h30, les membres de l'Association les Voix de l'Orgue Cavaillé-Coll de Luchon (AVOCaCoL) sur convocation du Président se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de l'Association : 7 Avenue Carnot, 31110 Bagnères-de-Luchon.

L'ordre du jour était le suivant :

- Point 1 : Élection du Président de séance**
- Point 2 : Élection du Secrétaire de séance**
- Point 3 : Élection du Scrutateur de séance**
- Point 4 : Rapport moral du Président de l'Association**
- Point 5 : Rapport Financier du Trésorier de l'Association**
- Point 6 : Présentation des nouveaux statuts**
- Point 7 : Élection du Bureau exécutif pour la mandature 2022-2024**
- Point 8 : Montant des cotisations pour l'année 2023**
- Point 9 : Présentation des spectacles de la saison 2022**
- Point 10 : Questions diverses**

L'assemblée générale s'est tenue en présentiel, avec les règles sanitaires imposées par la pandémie de COVID (contrôle des passes, gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée, masques et distances de sécurité). Elle a été également retransmise en visio-conférence pour permettre aux personnes non présentes à Bagnères-de-Luchon d'y assister.

Le Président Erwan Letertre ouvre la séance à 14h40.

Le Président remercie les personnes présentes, celles qui assistent à notre réunion en visio-conférence et présente à tous ses meilleurs vœux pour cette année 2022.

Le Président passe ensuite la parole au Secrétaire pour aborder les différents points mis à l'ordre du jour.

Les trois premiers points concernent l'élection d'un Bureau de Séance.

Point 1 : Élection du Président de séance

Monsieur Gérard Brillet se propose.

L'Assemblée passe au vote.

Résolution n°1 :

Monsieur Gérard Brillet est élu Président de séance à l'unanimité des présents et représentés.

Point 2 : Élection du Secrétaire de séance.

Le Secrétaire de l'Association Guillaume Timal se propose.

L'Assemblée passe au vote.

Résolution n° 2 :

Monsieur Guillaume Timal est élu Secrétaire de séance à l'unanimité des présents et représentés.

Point 3 : Élection du Scrutateur de séance.

Monsieur Philippe Maurin se propose.

L'Assemblée passe au vote.

Résolution n°3 :

Monsieur Philippe Maurin est élu Scrutateur de séance à l'unanimité des présents et représentés.

Point 4 : Rapport Moral du Président.

Le rapport moral du Président a été rédigé et adressé aux adhérents avec la convocation.
Le Président apporte quelques compléments.

La richesse de l'AVOCaCoL est fondée sur la qualité des artistes qui viennent se produire à Luchon. Sur le plan des finances, notre richesse a été très réduite à cause du COVID et de la baisse de fréquentation qu'il a entraîné. Mais nous avons pu faire face grâce à la générosité de nos mécènes ainsi qu'à la prise en charge de certaines dépenses sur les deniers personnels du Président.

Le Président réaffirme sa volonté de rétribuer les artistes à la hauteur de leur talent.

Un rendez-vous récent avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a été extrêmement positif. Un grand nombre de contacts pour soumettre des projets culturels et obtenir des subventions a été donné.

Les concerts seront toujours retransmis sur écran géant grâce à quatre caméras et une régie. L'AVOCaCoL a dernièrement investi dans ces différents outils et possède maintenant son propre matériel qui, en plus des retransmissions des concerts, lui permettra la réalisation de vidéos et l'enregistrement de CD en toute autonomie.

Le Président conclut son exposé en nous donnant une information d'importance : en 2023 l'AVOCaCoL disparaîtra dans sa forme actuelle pour laisser la place à un Festival International d'Orgue dont la programmation sera concentrée sur une dizaine de jours.

Après cette présentation, l'Assemblée passe au vote.

Résolution n° 4 :

Le Rapport Moral du Président est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Point 5 : Rapport Financier de la Trésorière

Notre Trésorière, Claude Coret a présenté en détail le bilan financier de la saison 2021 et l'a joint à la convocation à la présente assemblée.

Claude Coret complète son rapport en revenant sur les difficultés qu'a rencontré l'Association cette année, toujours à cause du COVID.

Un important travail de stabilisation entre les recettes et les dépenses a été accompli et c'est pourquoi la trésorerie présente un solde positif de 3.588€ au 31 décembre 2021.

L'élargissement des moyens de financement reste un gros chantier à poursuivre même si l'AVOCaCoL est maintenant reconnue comme une association sérieuse tant de la part du Département que de la Région.

La SACEM représente maintenant une véritable ligne budgétaire pour l'Association, ce qui doit être pris en compte pour l'exercice 2022. Concernant l'exercice 2020 et l'exercice 2021 des factures de régularisation vont être à régler ce qui malheureusement entachera notre résultat actuel de fin d'exercice.

Enfin nous allons réfléchir à la mise en place d'offres globales, de packages « tout compris », incluant l'orgue, la musique, le bien-être, le sport, ce qui s'inscrit dans l'élargissement de nos moyens de financement.

Après cette présentation et les réponses aux différentes questions, l'Assemblée passe au vote.

Résolution n°5 :

Le Rapport Financier de la Trésorière est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

L'Assemblée donne quitus au Bureau exécutif pour sa gestion de l'exercice 2021.

A la suite de ce vote, la Trésorière commente le budget prévisionnel 2022 qui a été joint à la convocation.

Le mot d'ordre est maintenant de faire en sorte que les charges ne doivent pas dépasser les recettes, et même qu'en fin de saison il reste des moyens financiers pour débiter la saison suivante car les subventions ou les mécénats arrivent souvent après le début des premiers spectacles.

L'AVOCaCoL s'est fixé un programme précis pour la saison 2022, programme qui sera détaillé par le Président en fin de réunion. Tout sera fait pour le maintenir, mais la programmation, donc les investissements de l'Association, se feront en s'adaptant à la réalité, en fonction des circonstances.

Point 6 : Présentation des nouveaux statuts

Notre Secrétaire, Guillaume Timal, propose à l'Assemblée l'adoption de nouveaux statuts.

Le projet de ces statuts a été joint à la convocation afin de permettre aux adhérents d'en prendre connaissance en amont.

Cette proposition s'inscrit dans l'évolution que connaît notre Association, tant dans son administration que dans son activité culturelle (passage prochain de « Saison » à « Festival »). Ses statuts doivent suivre cette évolution.

Par rapport aux statuts adoptés le 17 janvier 2020, ce qui est proposé aujourd'hui est une simplification et une adaptation à la réalité. En voici l'essentiel :

- Dans son article 2, l'Association ne se donne plus qu'un seul objectif,
- Les artistes qui donnent des concerts sont rémunérés. Juridiquement ils ne peuvent donc pas être adhérents, même en payant une cotisation. L'article 7 a été créé pour permettre au Président de nommer certains de ces artistes « Conseillers artistiques ». Ils pourront ainsi participer activement au rayonnement de l'AVOCaCoL sans en être membre adhérent.
- L'article 9 intègre le mécénat des particuliers ou des entreprises dans les ressources de l'Association,
- L'article 10 précise que le Bureau exécutif de l'Association sera composé de trois personnes : un Président, un Trésorier et un Secrétaire.
- L'ancien article 11 qui avait instauré un Président d'Honneur est supprimé.

Après que ces précisions aient été données, l'Assemblée passe au vote.

Résolution n°6 :

Les nouveaux statuts de l'Association sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Les nouveaux statuts seront prochainement mis en ligne et consultables sur le site : www.avocacol.com.

Il seront adressés par mail ou courrier postal sur simple demande à l'adresse : contact@avocacol.com

Point 7 : Élection du Bureau exécutif pour la mandature 2022 - 2024.

Élu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2019 pour une durée de trois ans, l'actuel Bureau exécutif voit donc son mandat arriver à échéance.

L'Assemblée est donc appelée à élire un nouveau Bureau exécutif pour la mandature 2022-2024. Compte tenu de l'article 10 des nouveaux statuts qui viennent d'être adoptés, ce Bureau exécutif est désormais composé d'un Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire.

Élection du Président de l'Association

Monsieur Erwan LETERTRE se propose.

L'Assemblée passe au vote.

Monsieur Erwan LETERTRE est élu Président de l'AVOCaCoL à l'unanimité des présents et représentés.

Élection du Trésorier de l'Association

Madame Claude CORET se propose.

L'Assemblée passe au vote.

Madame Claude CORET est élue Trésorière de l'AVOCaCoL à l'unanimité des présents et représentés.

L'article 10 des statuts de notre Association qui viennent d'être adoptés est consacré aux Adjoints au Trésorier et au Secrétaire.

Il y est écrit :

« Si la charge de travail l'exige, l'Association autorise le Bureau exécutif à se renforcer en nommant un Trésorier-Adjoint (...) Le Trésorier-Adjoint est membre adhérent de l'Association. (...) Il est choisi par le Trésorier dont il dépend et pour le seconder dans sa tâche. (...) Son nom est proposé au Bureau exécutif pour validation. »

Après sa nomination au poste de Trésorière, Madame Claude Coret soumet au Bureau exécutif le nom de Madame Marie-Geneviève INGRET comme Trésorière-Adjointe.

Le Bureau exécutif valide cette proposition.

Élection du Secrétaire de l'Association

Monsieur Guillaume TIMAL se propose.

L'Assemblée passe au vote.

Monsieur Guillaume TIMAL est élu Secrétaire de l'AVOCaCoL à l'unanimité des présents et représentés.

Le nouveau Bureau exécutif remercie l'Assemblée de la confiance renouvelée qu'elle vient de lui témoigner.

Le Bureau exécutif de l'AVOCaCoL, pour la mandature 2022-2024, est ainsi composé à la date du 21 Janvier 2022:

**PRESIDENT : Monsieur Erwan LETERTRE
TRESORIERE : Madame Claude CORET
SECRETAIRE : Monsieur Guillaume TIMAL**

Sauf imprévu ou événement extraordinaire, ce Bureau exécutif sera donc à renouveler lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en Janvier 2025.

Point 8 : Montant de la cotisation pour l'année 2023

Notre Trésorière Claude Coret rappelle à l'Assemblée que l'Association ne délivre de reçu fiscal que pour les mécénats qui sont les dons à partir de 100 euros. Ce reçu fiscal permet d'en récupérer 66% puisque notre Association est reconnue d'intérêt général.

Ainsi, adresser un don de 100 euros à l'AVOCaCoL ne coûte en réalité que 34 euros au mécène.

Proposition pour 2023 des cotisations « adhésion ou mécénat » des particuliers :

Adhésion simple : 25 €
Adhésion de Soutien : 50 €
Mécénat à partir de 100 €

Proposition pour 2023 des dons pour le « Mécénat Entrepreneur » :

Mécénat d'entreprise : à partir de 200 €

L'Assemblée passe au vote sur les différents montants des adhésions et des mécénats. Ces montants sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

Résolution n°8

Pour l'exercice 2023, les montants sont ainsi fixés :

Adhésion simple : 25€
Adhésion de soutien : 50€
Mécénat de particulier : à partir de 100 €
Mécénat d'entreprise : à partir de 200€

Point 9 : Présentation des spectacles de la saison 2022

Le Président présente les spectacles qui marqueront la saison 2022 :

- Le concert Orgue et Piano avec Olivier Penin et Maria Bundgard, le 4 février,
- L'académie d'orgue animée par Baptiste-Florian Marle-Ouvrard du 21 au 25 février,
- Le concert donné le 19 mars qui fera intervenir orgue, piano, flûte, saxophone batterie et chant,
- Une seconde académie d'orgue animée par Pierre Queval fin avril,
- Une saison estivale très riche où nous retrouverons les artistes qui font la renommée de l'AVOCaCoL : Olivier Latry, Michel et Yasuko Bouvard, Olivier Penin, Baptiste-Florian Marle-Ouvrard, Karol Mossakowski, Jean-Baptiste Dupont, Pierre Queval,...
- Le 28 août, l'ensemble « Les Saqueboutiers » viendra interpréter des pièces de la Renaissance.
- En septembre le concert de clôture sera donné par Olivier Penin, titulaire de Sainte-Clotilde à Paris. Olivier Penin prendra alors ses fonctions d'Organiste en Résidence à Luchon. Avec lui sont prévues des réalisations de vidéos comme la présentation virtuelle de l'orgue de Luchon, ou l'interprétation de pièces du répertoire. Plusieurs albums gravés sur CD sont également à l'étude.

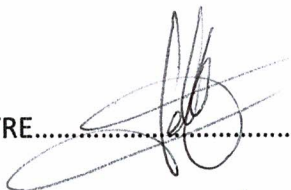
Point 10 : Questions diverses

Aucune question n'est posée par les adhérents présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 15h50.

=====

Le Président,
Erwan LETERTRE.....



La Trésorière,
Claude CORET.....



Le Secrétaire,
Guillaume TIMAL.....

